

<https://r.info.lesmutins.org/mk/mr/sh/7nVTPdZCTJDXPW15JQZv2z6tRV8j4F8/5zAQxFGLG07f> Salut,

Il y a 20 ans exactement, dans le livre *Le lobby pro-israélien et la politique étrangère américaine*, écrit par les très respectés professeurs américains John J. Mearsheimer et Stephen M. Walt, il était déjà démontré assez clairement comment le lobby israélien aux États-Unis exerce une influence disproportionnée sur la politique étrangère américaine. Dans ses interventions sur différents médias américains pour cet anniversaire, John J. Mearsheimer constate que la situation s'est encore aggravée et que la nouvelle guerre en Iran en est une conséquence.

Ce que nous venons d'écrire ici ne pourra peut-être plus être écrit après le 17 avril si la loi Yadan est votée par l'Assemblée nationale. La députée macroniste Caroline Yadan propose un projet liberticide, officiellement présenté comme une mesure « pour lutter contre l'antisémitisme

». Au vu des conséquences des lois précédentes, affichées comme pleines de « bonnes intentions », on est encore en droit de douter de l'efficacité d'une nouvelle loi pour combattre l'antisémitisme.

On comprend que le « deux poids, deux mesures » restera encore le principe, comme on peut encore l'observer ces jours-ci avec les réactions racistes à l'élection du nouveau maire de Saint-Denis, Bally Bagayoko.

Dans cette loi Yadan, qui limite encore la liberté d'expression, les critères sont tellement vagues qu'ils pourraient être détournés afin d'interdire toute critique des agissements d'Israël, les massacres, les bombardements et le génocide en cours à Gaza, empêcher les manifestations et les campagnes pacifistes de protestation. On voit déjà quelles atteintes à la démocratie peuvent en découler, notamment par le harcèlement des opposants politiques à un régime de terreur qui pourrait continuer de s'installer durablement dans la société française.

On voit déjà comment « l'apologie du terrorisme » est utilisée actuellement. Il est aussi fort possible que des films que l'on vous propose sur CinéMutins pourront tomber sous le coup de cette loi Yadan alors qu'il devient de plus en plus difficile d'organiser des séances publiques et des débats autour de ces sujets, le prétexte du « trouble à l'ordre public » étant déjà trop souvent brandi par les préfets, parfois des mairies et divers agents chargés de la censure (d'ailleurs, merci de nous signaler les cas que vous rencontrez).

[Ici, vous pouvez en savoir plus sur les actions citoyennes en cours](#) contre la loi Yadan, comment interpeler vos députés, etc.

Vous pouvez aussi **[signer ici la pétition de la plateforme officielle de l'Assemblée nationale](#)**. C'est maintenant qu'il faut agir, si ce n'est déjà fait.